



Litige avec un intervenant qui me loue une salle

Par **auxportesdegaia**, le **21/04/2012** à **08:29**

Bonjour,

J'ai un soucis avec une intervenante qui me loue une salle depuis septembre dernier, elle propose un atelier à l'année de Relaxologie. Cours auquel je participe, mais elle a appris il y a deux semaines que je suis une formation de Relaxologue Sophrologue, et n'accepte pas que par la suite je propose des ateliers de relaxation au sein de mon centre. Nous sommes pourtant nombreux dans le centre, notamment plusieurs professeurs de yoga et cela ne pose problème à personne d'autres. Dans le contrat que je lui ai fait signé, il est mentionné que je peux arrêter le contrat à tout moment au courant de l'année, après quelques mails pas sympathique de sa part et un appel téléphonique difficile, je lui ai envoyé une lettre recommandée AR pour arrêter son contrat fin d'année. Maintenant elle exige que je sois présente à la fin de ces cours, soit 22h pour faire l'inventaire du matériel ce qui n'est pas prévu au contrat. Et surtout le dernier jour de son contrat, week end où je me marie et ne serait donc pas là. A t'elle le droit ? m'est il possible de rompre son contrat de suite ? je vous remercie pour l'aide que vous pouvez m'apporter, cordialement nadine